

## L'AFEP MET EN VALEUR LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES GRANDES ENTREPRISES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les entreprises membres de l'Association française des entreprises privées (Afep) sont mobilisées au plus haut niveau pour faire de l'économie circulaire un levier majeur permettant de réduire leur impact environnemental et d'améliorer l'efficacité économique, dans une logique de synergie avec leurs actions en matière climatique et en faveur de la biodiversité. Il s'agit d'une mise en œuvre concrète de leur engagement fort en faveur de la RSE, que traduit le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées récemment révisé en ce sens.

L'Afep a initié dès 2017 la formalisation d'engagements d'entreprises membres pour agir en faveur d'une plus grande efficacité des ressources et a publié chaque année le suivi de ces engagements, sur la base de données précises. Après la publication de trois rapports annuels de suivi en 2018, 2019 et 2020, l'Afep a souhaité faciliter l'accès aux informations des entreprises par la mise en place d'une nouvelle plateforme d'information **Ambition4Circularity** rendue publique le 18 janvier 2023.

Il s'agit d'une plateforme permettant un accès direct à la formulation des engagements et à leur suivi, aux contacts directs au sein des entreprises et à des informations complémentaires. La plateforme permet de sélectionner les engagements en fonction des leviers de l'économie circulaire mobilisés. S'adressant également aux non-francophones avec une version anglaise, elle est le « pendant » de la plateforme **Ambition4Climate**, rassemblant les projets bas carbone en cours de mise en œuvre par les entreprises membres.

**Ambition4Circularity** rassemble aujourd'hui 143 engagements de 38 entreprises membres, dont 61 engagements nouveaux pris depuis la publication du précédent rapport de l'Afep. Les engagements nouveaux sont présentés en annexe de ce communiqué. Au total, les engagements mobilisent tous les leviers de l'économie circulaire définis par l'ADEME, de l'éco-conception au recyclage.

Le suivi publié pour l'année 2022 montre que la progression des entreprises est avérée. Ainsi :

- 61 % des engagements sont en cours de mise en œuvre.
- Parmi eux, 71% suivent le rythme initialement prévu, 13 % sont considérés comme en avance.
- 35 % des engagements pris les années précédentes ont été menés à terme et, parmi ceux-ci, 79 % ont atteint les objectifs fixés.

Le Président de l'Afep, M. Laurent Burelle, indique : « *Les grandes entreprises françaises considèrent l'économie circulaire comme un levier pertinent de compétitivité en vue de développer des solutions durables dans l'ensemble des régions du monde. Comme pour le climat, les engagements volontaires des entreprises en faveur de l'économie circulaire se poursuivent de façon dynamique, en complément d'une législation toujours plus exigeante. L'Afep souhaite que cette nouvelle plateforme stimule l'échange constructif entre entreprises et parties prenantes afin de mettre en valeur des modes de production et de consommation innovants et efficaces pour la préservation de l'environnement, et opérationnels d'un point de vue économique.* »

### Lien vers la plateforme Ambition4Circularity :

[www.ambition4circularity.com](http://www.ambition4circularity.com)

### Contacts à l'Afep :

A Paris : François-Nicolas Boquet, Directeur Environnement – Climat - Energie : [fn.boquet@afep.com](mailto:fn.boquet@afep.com)

A Bruxelles : Justine Richard-Morin, Directeur du Bureau de Bruxelles : [j.richard-morin@afep.com](mailto:j.richard-morin@afep.com)

**A propos de l'Afep** : Fondée en 1982, l'Association française des entreprises privées (Afep) est une association représentant 114 des plus grands groupes privés exerçant leur activité en France. L'Afep a pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un environnement favorable au développement de l'activité économique reposant sur un développement durable. Elle porte la vision des entreprises qui la composent auprès des pouvoirs publics français, des institutions européennes et des organisations internationales.

## ***Les nouveaux engagements en faveur de l'économie circulaire pris par les entreprises membres de l'Afep***

### ***a) Nouveaux engagements formulés par des entreprises ayant déjà publié des engagements dans les précédentes publications de l'Afep***

#### **Alstom :**

- Atteindre 25 % de contenu recyclé dans le matériel roulant nouvellement développé d'ici 2025

#### **Arkema :**

- Organiser une chaîne de valeur de recyclage de polymères en associant les clients dans des projets de recyclage postindustriel et postconsommation pour les polymères de haute performance (entre maintenant et 2030)

#### **Bouygues :**

- Contribuer d'ici 2025 à la formation de 120 leaders de l'économie circulaire via la création de la Chaire Global Circular Economy de l'ESSEC

#### **Eiffage :**

- Développer et déployer d'ici à 2025 des solutions R&D sur des solutions de réemploi / réutilisation /valorisation matière
- Développer les offres circulaires et le marketing associé d'ici 2025
- Réduire l'empreinte écologique sur toute la chaîne de valeur notamment avec l'atteinte d'un taux de recyclage de 25 % en 2025 pour la fabrication des enrobés

#### **Elis :**

- Réutiliser ou recycler 80 % des textiles en fin de vie du Groupe en 2025
- Proposer d'ici 2025 au moins une collection utilisant des matériaux responsables dans chaque famille de produits
- Disposer en 2025 de 95 % des fournisseurs liés aux achats directs ayant fait l'objet d'une évaluation RSE sur les 3 dernières années
- Promouvoir l'économie circulaire et ses bénéfices auprès de nos parties prenantes par des actions à engager jusqu'en 2025

#### **Fnac Darty :**

- Développer d'ici 2025 des modalités d'information des clients pour leur permettre un choix en connaissance de cause en matière de durabilité
- Recruter et former d'ici à 2025 1000 techniciens SAV pour accompagner la stratégie de durabilité du Groupe

#### **Legrand :**

- Atteindre un taux d'utilisation de 15 % de plastiques recyclés et de 40 % de métaux recyclés dans les produits fabriqués par le Groupe d'ici 2024
- Éliminer d'ici à 2024 100 % du plastique à usage unique dans les emballages flow pack et polystyrène expansé

**L'Oréal :**

- D'ici à 2025, atteindre la neutralité en carbone sur l'ensemble des sites de L'Oréal, via l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de 100 % d'énergies renouvelables
- D'ici à 2030, recycler et réutiliser en boucle 100 % de l'eau utilisée dans les procédés industriels de L'Oréal
- D'ici à 2030, L'Oréal s'engage à avoir 100 % des ingrédients de ses formules et des matériaux d'emballage biosourcés qui seront traçables et issus de sources durables ; aucun ne contribuera à la déforestation
- D'ici à 2030, L'Oréal s'engage à avoir 95 % des ingrédients de ses formules qui seront biosourcés, issus de minéraux abondants ou de procédés circulaires
- D'ici à 2030, atteindre 100 % des emballages plastiques de L'Oréal d'origine recyclée ou biosourcée (le Groupe atteindra 50 % d'ici à 2025)

**Michelin :**

- Introduire en moyenne 40 % de matériaux durables en 2030 dans les pneumatiques et 100% en 2050

**Pernod Ricard :**

- D'ici à 2025, le Groupe atteindra 50 % de verre recyclé post-consommation et 25 % de PET recyclé ; de plus, 100 % du carton sera certifié selon des normes garantissant la gestion durable des forêts
- D'ici à 2025, 100 % des emballages et 100% des objets promotionnels achetés seront réutilisables, recyclables ou compostables
- D'ici à 2030, des initiatives seront lancées afin de favoriser le recyclage dans 10 marchés clés
- D'ici à 2030, le Groupe pilotera cinq projets de R&D sur les méthodes circulaires de distribution des vins et spiritueux

**Plastic Omnium :**

- Augmenter d'ici 2024 le taux d'utilisation de matières plastiques recyclées dans les pièces de carrosserie automobile plastique
- Evaluer l'ensemble des opportunités et faisabilité pour la mise en œuvre de matériaux durables (recyclés et bio-sourcés) dans le secteur automobile avec la validation de matières alternatives en 2025
- Eco-concevoir les panneaux de carrosserie du futur afin de réduire l'empreinte carbone de 50% en 2030 par rapport à 2020
- Evaluer des matières premières non-fossiles dans la production de réservoirs à carburant avec la validation de matières alternatives en 2025
- Remplacer une partie du plastique contenu dans un support de feu par de la matière plastique recyclée dans le cadre d'un partenariat entre Audi et HBPO d'ici à 2027
- Améliorer d'ici 2024 la circularité de la fibre de carbone en utilisant davantage de fibres recyclées de carbone et en valorisant les matières composites en fin de vie

**Sanofi :**

- D'ici à 2025 : assurer que plus de 90 % des déchets de l'entreprise soient réutilisés, recyclés ou valorisés et que 100 % des sites ne recourent plus à de l'enfouissement.
- Mettre en œuvre une démarche d'éco-conception prenant en compte toutes les étapes du cycle de vie des produits en s'assurant que 100 % des nouveaux produits sur le marché seront éco-conçus d'ici 2025, avec une extension aux produits les plus importants déjà mis sur le marché d'ici 2030

- Assurer que 100 % des emballages des nouveaux produits soient éco-conçus d'ici 2025 et que les emballages des vaccins ne contiennent plus de « blister » d'ici 2027

#### **Schneider Electric :**

- 420 000 tonnes de consommation de ressources primaires évitées d'ici 2025 grâce aux programmes de « récupération en fin de vie » des produits
- 200 sites labellisés « Du Déchet vers la Ressource » d'ici à 2025
- 100 % de nos emballages primaires et secondaires soient exempts de plastiques à usage unique et utilisent du carton recyclé d'ici 2025
- Augmenter l'utilisation des matériaux durables dans ses produits pour atteindre 50 % d'ici 2025
- 80 % du chiffre d'affaires produits réalisé dans le cadre du programme Green Premium™ d'ici 2025

#### **Groupe Seb :**

- Dans le cadre du programme « Réparer plutôt que jeter », assurer d'ici à 2025 que 90 % de produits du petit électroménager soient « Réparables 15 ans au juste prix »

#### **Société Générale :**

- Bannir les plastiques à usage unique dans l'environnement de travail des collaborateurs d'ici 2025, et plus rapidement si possible en fonction des géographies

#### **TotalEnergies :**

- Développer la production de biocarburants et leur vente à hauteur de 5 Mt/an en 2030
- Développer la production de Biogaz avec plus de 5 TWh/an en 2030
- Produire 1 Mt de biopolymères à partir de matière première recyclée ou renouvelable d'ici 2030
- Valoriser les déchets de production de l'entreprise à hauteur de 70 % en 2030
- S'engager dans les initiatives internationales favorisant l'économie circulaire et contribuer à leurs objectifs. A titre d'exemples : PACE (Platform for Accelerating the Circular Economy), Alliance to End Plastic Waste.

#### **Veolia :**

- Viser 610 kt de plastiques recyclés en 2023
- Augmentant le chiffre d'affaires lié à l'économie circulaire avec un objectif de 6,3 Milliards d'euros pour 2023

### ***b) Nouveaux engagements formulés par des entreprises participant pour la première fois à la publication de l'Afep sur l'économie circulaire***

#### **Getlink :**

- Valoriser d'ici 2024 les uniformes usagés (vêtements, casques) en matériau isolant pour l'automobile et la construction.

#### **Hermès :**

- Valoriser matières « dormantes » et rebuts de production dans le cadre de l'Oikos Lab dans une logique de progrès continu

**Kering :**

- Zéro destruction de produits invendus d'ici 2022 dans un périmètre « monde »
- Zéro plastique à usage unique d'ici 2025 pour les activités « Business to Consumer » et d'ici 2030 pour les activités « Business to Business »
- 100 % de matières premières conformes aux « Kering Standards » d'ici 2025
- Zéro rejet de microfibres d'ici 2030

**Verallia :**

- Maximiser l'usage de verre recyclé dans les produits de l'entreprise avec un objectif à 2025 d'atteindre un taux d'utilisation de verre recyclé (calcin externe) de 59 % dans les productions de l'entreprise à l'échelon mondial, et de porter ce pourcentage en 2030 à 66 %
- Développer les capacités de l'entreprise en réemploi et consigne du verre avec un premier projet pilote en France d'ici 2025
- Développer l'éco-conception en vue de réduire de 3 % le poids des bouteilles et pots standards non consignés d'ici 2025
- Optimiser l'utilisation de l'eau avec une réduction de 5 % de la consommation d'eau dans les usines verrières d'ici 2025
- Limiter la production de déchets et en optimiser la gestion avec une atteinte d'un taux de recyclage des déchets produits de 75 % d'ici à 2025

**Sodexo :**

- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % sur 85 % de nos sites disposant du programme WasteWatch d'ici 2025
- Mettre en place d'ici 2030 une chaîne d'approvisionnement mondiale sans déforestation ni exploitation des tourbières pour l'huile de palme, le soja, le bœuf et les produits en papier ; deux premières cibles sont fixées pour atteindre en 2025 100 % d'huile certifiée durable dans les usages et 100 % de papiers jetables certifiés durables
- Sodexo Royaume-Uni & Irlande : proposer des emballages 100 % réutilisables, recyclables ou compostables d'ici 2025